

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

## Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

**Dominic Perri**

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

**Paola Hawa**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Valérie Patreau**

Arrondissement d'Outremont

Membres

**Céline-Audrey Beauregard**

Arrondissement de Verdun

**Caroline Braun**

Arrondissement d'Outremont

**Julie Brisebois**

Village de Senneville

**Nathalie Goulet**

Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville

**Enrique Machado**

Arrondissement de Verdun

**Peter McQueen**

Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

**Sylvain Ouellet**

Arrondissement de Villeray– Saint-  
Michel–Parc-Extension

**Stéphanie Valenzuela**

Arrondissement de Côte-des-  
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

**Le 28 août 2025**

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

**Mandat SMCE257231054**

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Artelia Canada inc., Groupe ABS inc., GHD Consultants ltée, Englobe Corp., Les Services EXP inc., AtkinsRéalis Canada inc. et Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 30 371 623,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20949 (7 soumissionnaires)

*ORIGINAL SIGNÉ*

Dominic Perri  
Président

*ORIGINAL SIGNÉ*

Katherine Fortier  
Coordonnatrice, Soutien  
aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMCE257231054

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Artelia Canada inc., Groupe ABS inc., GHD Consultants ltée, Englobe Corp., Les Services EXP inc., AtkinsRéalis Canada inc. et Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 30 371 623,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20949 (7 soumissionnaires)

À sa séance du 6 août 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

### Contrats n° 1 à 7

- Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :
  - Tous les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrats consécutifs pour des contrats récurrents.

Le 13 août 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué que la Division expertise et soutien technique (DEST) doit fournir, à l'ensemble des unités administratives de la Ville et les arrondissements, des services de contrôle de la qualité des matériaux utilisés sur les chantiers de construction, de réhabilitation et de réfection des infrastructures. La DEST doit s'adjoindre de ressources externes afin de répondre au nombre élevé de mandats. De plus, les demandes sont concentrées dans la période de construction. Les

enveloppes budgétaires des ententes en vigueur n'étant pas suffisantes pour répondre à l'ensemble des projets prévus en 2025, de nouvelles ententes doivent être conclues.

Un appel d'offres a été publié du 9 avril au 22 mai 2025, pour attribuer sept contrats. Durant cette période, six addendas ont été émis afin principalement de répondre à des questions sur le devis et de reporter la date d'ouverture des soumissions. Parmi les dix preneurs du cahier des charges, sept ont déposé une offre. Celles-ci ont toutes été jugées conformes et ont obtenu la note intérimaire de passage. Les contrats ont été octroyés selon le pointage final, par ordre décroissant. L'adjudicataire d'un contrat était ensuite écarté des lots subséquents, car les firmes n'ont présenté qu'une seule équipe. Chacun des soumissionnaires avait donc la chance de mettre la main sur un contrat. Les invités ont d'ailleurs mentionné qu'il existe sept firmes d'envergure pouvant répondre à la demande de la Ville. De plus, celles-ci font face à un manque de ressources. La stratégie adoptée par la Ville a été de maintenir le nombre de contrats à sept, afin d'avoir recours à un maximum de ressources, et d'offrir deux lots de plus grande envergure, pour stimuler la concurrence.

En ce qui a trait aux résultats, les quatre premiers lots montrent un écart favorable à la Ville entre les prix soumis et l'estimation, les différences se situent entre (-18,91 %) et (- 8,62 %). Les écarts pour les trois autres lots sont entre 0,02 % et 9,97 %. Selon les responsables, les écarts pour les contrats 1 et 2, de plus grandes tailles, seraient dus aux prix concurrentiels soumis par les adjudicataires, qui souhaitaient obtenir une enveloppe budgétaire plus importante. Compte tenu des résultats ainsi que de la conformité du processus, le Service a recommandé d'octroyer les sept contrats.

Au terme de la présentation, les commissaires avaient plusieurs questions sur la stratégie d'approvisionnement employée. Pourquoi octroyer sept contrats, s'il y a sept firmes pouvant répondre à la demande de la Ville? Pourquoi ne pas attribuer six contrats et retourner en appel d'offres lorsque les banques d'heures seront épuisées? Pourquoi ne pas publier les appels d'offres en deux phases (quatre contrats et trois contrats), afin de stimuler davantage la concurrence? En réponse, les représentants ont précisé qu'il y a une différence marquée entre l'enveloppe budgétaire du premier et dernier contrat (5,6 M\$ et 2,2 M\$) et qu'à la lumière des prix obtenus pour les contrats 1 et 2, la stratégie a bien fonctionné. Concernant l'idée de réduire le nombre de contrats, la Ville a besoin d'un maximum de ressources et de capacité en parallèle pour couvrir l'ensemble des projets et des besoins concomitants, notamment durant la période estivale. C'est pourquoi il est recommandé de maintenir le nombre à sept. D'autre part, il n'est pas souhaitable que les enveloppes s'épuisent trop rapidement, car le processus d'appel d'offres prend du temps et mobilise des ressources. À propos de la suggestion de publier les appels d'offres en deux phases, les firmes utilisent déjà leur pleine ressource et les résultats seraient similaires. Les firmes qui obtiendraient un

premier contrat ne seraient pas en mesure d'appliquer pour les contrats de la seconde phase de publication.

Enfin, la Commission a suggéré d'avoir une équipe à l'interne, cela pourrait permettre de réduire le nombre de contrats et d'ainsi stimuler la concurrence.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division expertise et soutien technique pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

*Contrats n° 1 à 7*

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :*
  - *Tous les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrats consécutifs pour des contrats récurrents.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

***À l'égard du mandat SMCE257231054 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.***